



Bordeaux, le 14 octobre 2022

**Service régional académique de la formation professionnelle,  
initiale et continue et de l'apprentissage**

Affaire suivie par :  
Frédérique COLLY  
Déléguée régionale adjointe académique de la formation  
professionnelle, initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPICA)

Tél : 05 40 54 70 87  
Mél : [ce.drapica@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ce.drapica@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des Universités  
à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées  
professionnels publics et privés sous contrat  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées  
d'enseignement général et technologique publics  
et privés sous contrat  
S/C de Madame et Messieurs les directeurs  
académiques des services de l'Éducation nationale

**Objet : Labellisation académique « Lycée des Métiers »**

**Références :** circulaire n° 2016-129 du 31 août 2016 et décret n° 2016-48 du 27 janvier 2016

La campagne de labellisation académique « Lycée des métiers » 2022-2023 est ouverte selon les modalités précisées dans le présent courrier.

J'invite les chefs d'établissement qui souhaiteraient engager leur lycée dans cette démarche qualité à mettre en œuvre préalablement auprès de leurs équipes les conditions de dialogue et de concertation nécessaires au lancement et au succès d'un tel projet.

Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

- l'information des personnels, des parents d'élèves et des partenaires externes, par l'équipe de direction ;
- la consultation du conseil d'administration sur la décision de candidature à la labellisation « Lycée des Métiers » ;
- la demande d'engagement à renseigner et à retourner pour le 16 décembre 2022 à Madame la déléguée régionale adjointe académique de la formation professionnelle, initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPICA) ;
- la constitution d'une équipe-projet pour analyser le potentiel de l'établissement au regard du cahier des charges ci-joint ;
- le dossier de labellisation à renseigner et à retourner pour le 27 janvier 2023 ;

- la préparation de la rencontre avec l'équipe d'évaluateurs constituée de personnes qualifiées. Celle-ci est chargée d'examiner le projet de labellisation au regard du cahier des charges académique et de formuler, si nécessaire, des préconisations.

Les documents sont disponibles sur le portail de l'académie de Bordeaux dans la rubrique "Politique éducative – Voie professionnelle".

Je compte sur votre engagement et vous en remercie.

